

MAIRIE DE MARIAC

375 rive de la Dorne

07160 MARIAC

DECISIONS PRISES LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2015 à 20 h 30

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Votants : 13 (1 pouvoir)

Comme il en avait été convenu lors du précédent conseil du 28 novembre 2014, avant de commencer la séance, Jacques SANIAL, Président de l'association EQUI'MARIAC en présence de Annie FERLIN est venu exposer brièvement le nouveau projet de carrière en herbe. Il s'agit d'une mise à disposition d'un terrain environ 20 m x 20 m pour pratiquer l'équitation, sport qui serait ouvert à tous. Mr ROCHE les remercie d'avoir apporté plus d'informations et d'avoir répondu aux questions des membres du conseil.

- **DOSSIER DETR** : Accord du conseil pour adopter l'opération projetée rentrant dans le cadre des opérations prioritaires : locaux scolaires du 1^{er} degré et adopter le plan de financement. Les travaux projetés concernent la toiture de l'école publique à Mariac et bâtiments annexes : préau et WC dont le coût prévisionnel s'élève à 35 020 € HT soit 42 024 € TTC. Ils sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR(**dotaton d'équipement des territoires ruraux**). Le plan de financement se compose d'un taux maximal de 40 % sollicité et 60% d'autofinancement.
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL'EYRIEUX** : Approbation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes Val'Eyrieux et Approbation pour la création d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme au profit des communes concernées (9 communes concernées). Il est rappelé aux membres du conseil qu'à la suite de l'adoption de la loi ALUR, la mise à disposition gratuite de la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme prendra fin au 1^{er} juillet 2015 pour les communes ayant un document d'urbanisme et membre d'une communauté de communes de plus de 10 000 habitants.
- **GRATIFICATION POUR DISTINCTION HONORIFIQUE** : Accord du conseil pour attribuer une gratification exceptionnelle de 500 € à un agent communal, Christian CHAMBRIER qui a reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale vermeil pour 30 ans de service lors de la cérémonie des voeux.
- **PARTICIPATION ECOLE PRIVEE DU CHEYLARD** : REFUS du conseil d'attribuer une participation financière à l'école privée St François Régis du Cheylard pour 7 enfants scolarisés dont 5 en primaire et 2 en maternelle, considérant que la commune dispose de toutes les capacités d'accueil à l'école maternelle et primaire, et d'un service de cantine et de garderie.
- **DEMANDE DE SUBVENTION DU SDCA** : Accord du conseil pour attribuer une subvention de 50 € au SDCA (syndicat de Défense de la Châtaigne d'Ardèche) afin de contribuer au financement de la lutte contre les cynips.
- **PARTICIPATION FINANCIERE PSYCHOLOGUE** : Pas de décision prise par le conseil pour la demande de participation de 85 € pour les frais de fonctionnement de la psychologue intervenant sur l'école publique. Le conseil souhaite avoir plus d'informations.

➤ **CESSIONS :**

1. **Accord du conseil pour la cession gratuite proposée de la parcelle AE 33 de 215 m2** appartenant à Mme LEVEQUE Germaine pour la régularisation du chemin du haut Marijon, et dont une promesse de vente a été signée le 7 janvier 2015. **Tout pouvoir est donné à Monsieur le maire pour accomplir toutes les formalités relatives à cette opération.**
2. **Une autre cession gratuite de la parcelle C 1301 de 240 m2 à Chadenac** qui est en indivision et dont la décision du conseil municipal avait été prise en 2002 vient seulement d'être régularisée. L'acte de vente a été signé le 30 janvier 2015 chez le notaire.
3. **Une autre vente avec le Département est en cours de régularisation.** Le document d'arpentage est au cadastre afin de fixer les nouvelles surfaces acquises par le Département et les surfaces restant à la commune pour les 2 parcelles situées sur Cornuscles (A 315 et A 317). Tous les frais seront à la charge du Département. L'indemnité proposée est de 0.15 € le m2.

- **DOSSIER INTEMPERIES OCTOBRE 2014 :** Suite aux dossiers de demande de subvention constitués auprès des services concernés, une visite de contrôle des lieux des dégâts a été effectuée le mardi 20 janvier 2015 par une commission interministérielle. Concernant les travaux suite aux dégâts d'orage, un appel d'offres avait été lancé, 3 entreprises avaient répondu mais il a été annulé en accord avec la DDT, le cahier des charges n'avait pas été défini clairement.
- **REVISION PLU :** La commune a délibéré le 24/09/2014 pour prescrire la révision du POS. Depuis des éléments complémentaires nous sont demandés. Une réunion d'information a eu lieu avec Mme LUNG de la DDT. La caducité du POS peut être reportée au 31/12/2019 si un PLUI a été prescrit avant le 31/12/2015. Un contact est à prendre avec la Communauté de Communes Val'Eyrieux pour harmoniser la démarche.
- **LOTISSEMENT RIBEFAITE :** Un chiffrage a été fait concernant tous les réseaux. Mr ROCHE demande à ce qu'une décision soit prise avant le vote des budgets pour savoir si la commune poursuit l'opération ou pas. Il propose de programmer une réunion de travail spécifique.
- **DENEIGEMENT :** Concernant les épisodes neigeux, dans l'ensemble il y a des bons retours de la part des administrés. Des sacs de sel ont été distribués pour certains lieux délicats.
- **FINANCES :** Une décision modificative budgétaire est nécessaire pour une régularisation budgétaire pour un dépassement de crédit de 0,06 € au chapitre 66 charges financières sur le budget 2014. Il convient de prévoir le virement de crédit suivant :

Dépense fonctionnement : c/66111 = + 0,06 €

Dépense fonctionnement : c/673 = - 0,06 €

QUESTIONS DIVERSES

- **Repas CCAS :** Il est rappelé le repas des aînés ce dimanche 8 février à 12 h à la salle des fêtes.
- **Epicerie :** Les membres du conseil sont informés de la fermeture de l'épicerie pendant la 1^{ère} semaine de congé scolaire (du 10 au 16/02) pendant la fermeture de la boulangerie du 10 au 22/02. Voir pour faire un dépôt de pain.

- **Réforme des Rythmes scolaires** : La mise en place de la réforme des rythmes scolaires est appliquée depuis la rentrée scolaire avec une aide financière de l'Etat. M. ROCHE fait part d'un courrier reçu le 24 janvier 2015 indiquant qu'à partir de l'année scolaire 2015/2016, le nouveau dispositif prévu par la loi de finances garantit le maintien de l'aide à son niveau actuel dès lors qu'un PEDT (projet éducatif territorial) est établi au niveau communal. Il conviendra donc de nouveau de prévoir des réunions de travail afin d'élaborer ce PEDT.
- **Garage communal** : Suite à une demande d'un administré (M.Joël ARNAUD) pour l'acquisition du garage communal situé à côté de l'école maternelle, le conseil municipal est favorable pour une location. Une convention sera établie pour accord des deux parties.
- **Ecole maternelle** : **Accord du conseil pour changer le sol** (qui date de plus de 30 ans) **dans une classe à l'école maternelle**. Le montant prévisionnel est de 2 155 € TTC. Les travaux se feront pendant les prochains congés scolaires d'avril.
- **Elections départementales** : Elles auront lieu les dimanche 22 et 29 mars 2015. Les tours de permanence sont établis de 8 h à 18 h.
- **Stages de formation** : M.COTTA donne le bilan des inscriptions faites en mairie.
 1. **Concernant la formation du code de la route**, 13 personnes se sont inscrites. Il convient de fixer maintenant une date et informer les personnes concernées.
 2. **Concernant la formation aux premiers secours**, seulement 3 personnes sont inscrites donc pas assez pour prévoir ce stage.
- **Sono** : Suite au vol le nouveau matériel a été commandé et va être livré prochainement.
- **Conseil communautaire Val'Eyrieux** : Il est prévu le lundi 23 février 2015 à la salle des fêtes de Mariac.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23 h 00.